



## ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de février 2016  
de la Section Académique du  
SNETAA FO  
23 rue Emile Zola,  
16340 l'Isle d'Espagnac  
[snetaa.poitiers16@gmail.com](mailto:snetaa.poitiers16@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

# 173



### SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : 30 ans le Bac Pro / IMP ... font font font
- p.3 : Une fusion sans nom / Apprentissage dans la Fonction Publique / SEGPA-EREA / Dates à retenir
- p.4 : Avancement d'échelon 2016 et stats de la CAPA / Laïcité : nous voulons du concret !

### **Le LP variable d'ajustement budgétaire académique : non merci Monsieur le Recteur !**

Nouvelle année, nouvelle donne. 2016 voit se mettre en place les effets de la loi sur la refondation de l'école conjugués à ceux de la réforme territoriale. Pour les PLP les étrennes se résument à des annonces de suppressions de postes pour poursuivre l'orientation massive et à marche forcée en seconde générale et technologique. Pour notre académie c'est l'annonce officielle de 10 ETP de moins, mais la vérité est plus proche de moins 48 si l'on se réfère aux chiffres de la rentrée 2015. Officiellement pas de suppressions de filières mais plutôt des regroupements de classes en enseignement général à tous les niveaux et la poursuite des expérimentations des secondes à champs professionnels qui sont loin d'être des modèles de réussite et annonce une future orientation en fin de 2de.

Le SNETAA FO estime que ce n'est pas une réponse aux difficultés actuelles des jeunes pour trouver un emploi.

Si l'ambition de notre Recteur est de permettre l'accès à plus de bacheliers aux études supérieures la réponse devrait passer par le baccalauréat professionnel et l'octroi de moyens supplémentaires à la réussite des élèves de la voie professionnelle, notamment par l'implantation de STS dans les LP. Cela permettrait à chaque jeune de construire son projet avec un parcours du CAP au BTS, ou directement avec le Bac Professionnel.

La solution n'est pas dans le "tout apprentissage" ni dans la dévalorisation du diplôme par la future mise en place de blocs de compétences, souhaitée par une partie du patronat. L'ambition pour nos élèves c'est d'abord la reconnaissance de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire comme une voie de réussite, c'est la non-discrimination à l'orientation, avec la possibilité d'un véritable parcours de formation au sein des LP.

Pour les enseignants de Lycées Professionnels le SNETAA FO revendique une reconnaissance morale et financière de la spécificité de leur enseignement, la prise en compte de leurs conditions de travail et les moyens de faire réussir leurs élèves. Cela ne passe certainement pas par une réduction des postes et des regroupements de classes. Nous le rappellerons au Comité Technique Académique du mois de mars et le ferons savoir au sein des conseils d'administration.

Comme l'an passé mobilisons-nous pour la survie de nos LP. Nous devons tous nous y préparer et faire connaître notre opposition à la politique du Recteur, et avec le SNETAA Force Ouvrière soyons ensemble pour gagner.

**Angoulême, le 27 janvier 2016,  
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

### 30ans déjà :

#### **Bon anniversaire au Baccalauréat Professionnel !**

La France s'est engagée dans une politique de hausse du niveau d'éducation marquée par des objectifs clés :

- conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 2000 (années 80) ;
- 100 % d'une génération au minimum au niveau du CAP ou du BEP (1989) ;
- mener 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (2005) ;

A partir des centres d'Apprentissage, puis des CET puis des LEP, nos établissements sont devenus des LP (1985).

Initialement destiné à une employabilité immédiate, le Bac Professionnel se voit proposer une nouvelle architecture adaptée à la poursuite d'études supérieures (BTS, Licence Pro). Le Bac Pro 2ans post BEP 2 ans sera remplacé par un Bac en 3ans après la 3ème à partir de 2008.

Les CAP 2 ans doivent être relancés dans chaque bassin de formation ou existe un Bac 3ans pour la spécialité concernée.

Les PLP voient leur Statut complété pour pouvoir enseigner dans les Sections de Techniciens Supérieurs.

#### **Un élève doit pouvoir construire son parcours professionnel du CAP au BTS.**

En 30 ans, avec les Baccalauréats Professionnels, la voie professionnelle publique et laïque a permis l'élévation massive du niveau des qualifications des 700000 jeunes qu'elle scolarise.

C'est un outil qui doit permettre de diminuer significativement les sorties prématurées du système scolaire.

Ainsi tout jeune qui le souhaite pourra obtenir un diplôme lui ouvrant des débouchés sur des emplois qualifiés avec une scolarité à égale dignité avec les autres jeunes des voies générale ou technologique.

Reste à implanter des STS en Lycée Professionnel, et à poursuivre une orientation volontariste vers les LP.

**JP Ardon**, Membre du Bureau Académique

Ainsi font font font,...

#### les Indemnités pour Missions Particulières

Le Ministère de l'Education Nationale (75 millions sur les 100 milliards de budget de l'état pour 2016...pas si grand que cela au final) a en charge la société de demain. Alors il devrait semer l'espoir d'une vie meilleure pour les jeunes générations, or par ses orientations quasi obligatoires vers la seconde générale (jusqu'à 38 en classe de seconde dans notre académie), par la maltraitance de ses personnels (difficultés de plus en plus grandes pour muter, non remplacements, baisse des rémunérations), il répand l'inquiétude en l'avenir.

Mais de National, le ministère n'a plus que le nom, avec l'autonomie de plus en plus grande des établissements dont voici quelques exemples avec la mise en place des IMP :

- Au LP REAUMUR de Poitiers, après avoir expliqué pourquoi le SNETAA-FO était contre les IMP, elles ont été votées.
- Au LP Jean CAILLAUD de Ruelle sur Touvre, elles ont été votées avec 6 abstentions.
- Au LP Louise MICHEL de Ruffec, dans un premier temps, personne ne s'est positionné puis le proviseur a fait pression et seules les missions fléchées ont été mises en place.
- A « feu » LP PERRET, à Poitiers, suite à la fusion avec le lycée général et technologique Louis ARMAND, c'est le CA du Lycée Louis ARMAND qui a statué, sans concertation avec les enseignants de la SEP. (section d'enseignement professionnel) ;

- Au LP DORIOLE à La Rochelle, une estimation du nombre nécessaire d'IMP a été remontée au rectorat en Juin. Le premier CA de Septembre a voté contre (enseignants + agents) expliquant qu'on ne remettait pas en cause le travail du proviseur adjoint mais que puisque celui-ci manquait de moyens, il ne pouvait pas faire une bonne répartition. Lors de la seconde présentation un nouveau vote contre a mis à mal le proviseur adjoint qui avoue ne pas savoir ce qui va se passer.

- Au Lycée polyvalent DASSAULT de Rochefort, un conseil pédagogique a été demandé par le proviseur pour envisager une répartition. Les profs de sections générales ont perdu leur heure de chaire, leur heure de labo et entendent bien récupérer le manque à gagner à travers ces IMP, que les profs de la SEP n'entendent pas abandonner. Il a donc été impossible de les mettre d'accord sur une quelconque répartition. Au conseil pédagogique suivant, même scénario et la situation n'a toujours pas évolué.

C'est pourquoi aujourd'hui, dans l'académie, Le SNETAA-FO dénonce le fait que des mineurs (représentants élèves) au sein du conseil d'administration puissent voter une rémunération (c'est nouveau) et s'interroge sur une société, dans laquelle les usagers et leur famille sont en mesure d'évaluer le travail des salariés et décident de leurs rémunérations ?

**Le SNETAA-FO s'oppose donc à ces IMP qui vont notamment diviser les enseignants et être utilisés pour baisser leur rémunération.**

**Bénédicte MOULIN**,

Membre du Bureau académique.

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ; Par [internet directement](#) en ligne

## FUSION rime avec SANS NOM

Depuis la rentrée de septembre la fusion du Lycée Louis ARMAND et du Lycée Professionnel Auguste PERRET de POITIERS, est effective. Ce nouvel établissement est devenu un Lycée Polyvalent (LPO) avec une section d'enseignement Professionnel intégrée (SEP).

L'établissement, n'a toujours pas été renommé, mais administrativement s'appelle de plus en plus Louis ARMAND. On nous annonce un nouveau nom, il paraîtrait même qu'il est arrêté, mais à ce jour toujours rien. Il faudra être vigilant !

Après un semestre de mariage forcé, voici une liste non exhaustive des conséquences subies au quotidien :

- Amplitude horaire de travail plus grande,
- Multiplication des réunions pour améliorer le fonctionnement et résoudre les problèmes sur la pause méridienne,
- Inclusion d'élèves à handicap depuis la rentrée, bien sûr, tout cela sans informations et sans formations des enseignants,
- Perte d'un ATPR,
- Perte d'une gestionnaire,
- Réseau pédagogique informatique complètement perturbé et maintenance compliquée,
- Fatigue morale et physique des collègues au bout seulement d'un trimestre,
- Restauration sur le site Louis ARMAND complètement saturée,

ment saturée,

Nous avons le sentiment que le site Auguste PERRET, subit le plus les conséquences de cette fusion.

### **Voilà une fusion bien anticipée et bien pensée !!!**

N'y avait t'il pas d'autres priorités que de fusionner ces deux établissements qui ont des spécificités bien distinctes? N'aurait-il pas été plus judicieux, de s'orienter vers une restructuration des locaux, de développer les filières, de former les enseignants ?

Eh bien, non ! il fallait un grand Lycée, à l'image de la future grande Région pour exister sur POITIERS, nous avait annoncé M. le Recteur lors d'une audience que nous avons sollicitée en janvier 2015. Nous avons l'impression d'avoir hérité plutôt d'un grand fourre-tout !

Quel est réellement l'objectif à long terme de cette fusion, deux questions se posent :

- Apporter une véritable offre de formations cohérentes avec les moyens associés ? ou
- faire des économies de moyens à long terme ?

Après quelques mois d'observation, notre réflexion penche plutôt vers la seconde question !

Le SNETAA-FO reste vigilant. Il prendra garde au devenir des formations, Il saura dénoncer et dénonce déjà les manquements et les dégradations des conditions de travail des personnels au conseil d'administration et dans toutes les instances où il est représenté.

**Stéphane TEXIER**, Membre du Bureau Académique

## **APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Pour palier à la baisse inexorable du nombre d'apprentis année après année, le gouvernement mise sur le développement de l'apprentissage dans la fonction publique (6000 apprentis prévus à la rentrée 2016).

Cela se traduit au niveau du Rectorat de Poitiers par le recrutement de 59 apprentis, et nouveauté, par le recrutement de 16 « apprentis professeurs », seules quelques disciplines sont concernées.

Et nos statuts dans tout ça ? Le SNETAA FO rappelle avec sa Fédération la FNEC FPFO que le recrutement dans la fonction publique se fait par concours. Pour les « apprentis professeurs » quel sort sera réservé à ceux qui échoueront aux concours ? La question se pose d'ailleurs à tous les niveaux de recrutement. De nouveaux concours seront créés, des craintes pèsent sur le niveau et la qualité de ces futurs recrutements.

**Patrick Gosselin**,  
Membre du Bureau Académique

## **SI IMPOSSIBLE N'EST PAS FRANÇAIS...**

### **...SI POSSIBLE EST DANS LA CIRCULAIRE...**

Dans la circulaire N° 2015 - 176 du 28-10-2015 concernant les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté vous pouvez lire dans le paragraphe 5 sur l'organisation du suivi pédagogique : « L'équipe pédagogique de la SEGPA est constituée principalement de professeurs des écoles spécialisés titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (Capa-SH), de professeurs de lycée et collège, de professeurs de lycée professionnel, titulaires **si possible** du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

Une attention particulière est apportée, en fonction des disponibilités en personnels enseignants de second degré disposant de cette qualification, à l'affectation dans la SEGPA de professeurs de lycée et collège spécialisés. »

PLP, vous qui travaillez en SEGPA et EREA, si vous voulez faire partie de ces « **si possible** », sachez que les formations spécifiques pour accéder à la certification complémentaire du 2 CA-SH bénéficient « d'une attention particulière ». Elles sont quasiment inexistantes, et que les titulaires de cette qualification n'ont aucune indemnité spécifique de service...

Le SNETAA/FO réaffirme que la reconnaissance des PLP de SEGPA et EREA, passe par l'accessibilité aux formations spécifiques du 2 CA-SH, et à une reconnaissance indemnitaire de la spécialisation pour les titulaires du 2 CA-SH.

**Jean-Paul GARRIBOTTO**,  
Membre du Bureau Académique

## **Quelques dates à retenir !**

### Réunions SNETAA FO

Réunion contractuels : 4 février 2016 au Lycée "Jean Monnet" de Cognac(16)

Réunion SEGPA/EREA : 11 février 2016 à l' EREA St Aubin (79)

Conseil Académique (St Jean d'Y) : 24 mars 2016

### Calendrier CAPA et groupes de travail (GT)

CAPA échelon 18 janvier

CTA (budget) : 19/01/2016

GT Barèmes et Vœux et PMP : le 20 janvier

CAPA mobilité adaptation le 16 mars

CTA (mesures cartes solaires) : le 17 mars

CAPA notation le 9 mai

GT intra le 18 mai

**Henriette Meunier**, Membre du Bureau Académique

## **Barèmes promotions 2015/2016 (dernier promu)**

**A titre indicatif sauf erreurs et sous réserve de modifications ultérieures**

01/ 2016	CAPA PLP Grand Choix		CAPA PLP Choix	
Echelon	note	date	note	date
5	72	04/1972	/	/
6	75	08/1981	72	02/1983
7	78	01/1975	76	08/1977
8	82.5	10/1979	79	09/1974
9	86	01/1974	84,5	03/1974
10	91	01/1975	87	05/1968
11	93	06/1968	91 * avant les restes	12 /1965

### **LA CAPA DES « CONDAMNÉS »**

La CAPA des PLP sur l'avancement des échelons a eu lieu lundi 18 janvier 2016. Une fois de plus, le « protocole » de 2010 n'a pas été respecté !

Il s'agit pour tous les PLP de pouvoir être inspectés dans une durée maximale n'excédant pas 4 ans et 6 mois.

Or, 476 PLP étaient promouvables et 5,4 % d'entre eux, soit 26 de nos collègues, ont eu leur dernière inspection au-delà de cette limite. Il y en a même 6 qui ont atteint, ou qui avoisinent, une décennie sans inspection !

Nous constatons dans l'académie de Poitiers, malgré les promesses du Recteur, que la politique des « COMDAMNÉS » persiste. Les condamnés sont les

PLP qui ont gravi les échelons du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> à l'ancienneté.

Le SNETAA FO demande pour ces collègues condamnés à cette double peine (promotions sans choix, et barème pénalisant) une gestion plus humaine de leur carrière et qu'ils ne soient pas sanctionnés à perpétuité. Ils doivent accéder aussi à la hors-Classe, selon des modalités discutées en CAPA.

Pour le SNETAA/FO, que tous les PLP doivent partir à la retraite avec une pension revalorisée sur les 6 derniers mois effectués dans un échelon à la hors classe, est une exigence première.

**Christelle Bruneau / Jean Paul Garribotto :**  
Commissaires Paritaires Académiques

### **Laïcité : nous voulons du concret !**

Après les attentats du début d'année 2015 à Paris, le Ministère de l'Education Nationale avait annoncé une série de 11 mesures pour faire prendre conscience aux élèves des Valeurs de la République, après la concertation lancée au travers de La « Mobilisation pour des assises pour la mobilisation de l'Ecole et de ses partenaires pour les valeurs de la République ».

Des propositions qui dans l'ensemble recevaient l'assentiment du SNETAA-FO : nous revendiquons une formation des enseignants à la laïcité, ainsi que des cours de laïcité à tous les niveaux du système scolaire. Un an après, où en est la mise en œuvre de ces propositions ?

-Un programme d'enseignement moral et civique a été publié, tardivement pour être mis en œuvre efficacement cette année ; des « référents laïcité » ont été créés pour chaque académie, mais une tâche énorme les attend et ils sont bien seuls dans les académies;

-un « livret de la laïcité » envoyé aux établissements par le ministère "indique des pistes pour faire comprendre et vivre la laïcité" dans les écoles, et "fournit des repères pour le dialogue éducatif et des éléments juridiques en cas de contestation ou d'atteinte au principe de laïcité". Mais les professeurs de l'Académie doivent le demander aux chefs d'établissements, donnant ainsi l'étrange impression d'être le modèle à reproduire pour des personnels, transformés en simples

exécutants. Dur pour la laïcité !

Bref, on est loin des propositions initiales. Et quelques inquiétudes nous assaillent. Par exemple :

-La réserve citoyenne (des bénévoles pour aider les enseignants dans leur tâche de transmission des valeurs de la république) existe bien. (Plusieurs réunions de formation se sont déroulées). Mais combien d'enseignants en connaissent les membres ? Combien de professeurs de l'Académie ont fait appel à ces réservistes depuis sa création?

-Un plan de formation des professeurs devait voir le jour. Mais dans l'académie la formation se limite, pour les personnels, à l'autoformation avec le programme « M@gistère », en dehors du temps de travail !

- La « journée laïcité » du 9 décembre dernier n'est toujours pas journée officielle de la laïcité, et les personnels surchargés par un trop grand nombre d'actions à entreprendre ne se sont pas investis dans une action supplémentaire.

Au SNETAA-FO nous voulons du concret : le rappel à tous de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la mise en application de l'adage « à fonds publics école publique, à fonds privés école privée », une véritable aide aux professeurs qui eux ont pour tâche la formation à la laïcité. et non pas leur donner du travail supplémentaire et de la poudre aux yeux.

**Yves-Henri Saulnier**, Membre du Bureau Académique